



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E184267

VALABLE JUSQU'AU 27/01/2024

ÉDITÉ LE 20/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2016

Forme juridique : EURL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2016 B 02172

Siret : 823 266 614 00010

Code NACE : 4669A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

BPCE IARD 167028995 S 001

Assurance Responsabilité Civile :

BPCE IARD 167028995 S 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/12/2022

Raison sociale : ALSACE LED

58, BOULEVARD CLÉMENTEAU
67000 STRASBOURG

Téléphone : 06 03 85 63 67

Portable : 06 03 85 63 67

Fax :

Site Internet :

E-mail : alsaceled@gmail.com

Responsabilité légale :

BERROS YEHOUDA GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/01/2022
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	27/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/03/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	28/01/2021
o Isolation des combles perdus	29/03/2021
o Isolation des planchers bas	19/01/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.